



**Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel**  
**Rapport à l'appui du projet de budget pour l'exercice 2010**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

**Préambule**

Le Conseil communal a l'avantage de vous présenter son projet de budget pour l'année 2010. Celui-ci a été élaboré en tenant compte des données connues à ce jour, des expériences des années précédentes et de ce qui pourrait raisonnablement être envisagé. Il reste bien entendu une part d'impondérables difficilement contrôlables, mais dont l'incidence ne devrait pas modifier fondamentalement nos prévisions.

Une fois de plus, les communes neuchâteloises vivent un nouvel épisode du désormais traditionnel « feuilleton » des reports de charges entre l'Etat et les communes proposés par le Gouvernement cantonal dans le cadre du budget 2010.

Une nouvelle fois, les communes se trouvent mises devant le fait accompli et doivent inclure dans leurs budgets des montants importants qui n'ont jamais été discutés, ce alors que la plupart des budgets communaux sont sous toit ou proches de la finalisation.

Que dirait le Conseil d'Etat si la Confédération venait à pratiquer de la sorte avec les cantons ?

Ces nouveaux reports de charges représentent environ fr. 34'000.- pour la commune des Ponts-de-Martel, montant alourdi par la perte du versement de la péréquation verticale, soit fr. 129'000.- pour notre commune.

De ce fait, le premier jet du budget 2010, comportant les réalités et les souhaits de chacun dans les différents domaines, se clôturait malheureusement par un excédent de charges excessif. Il a fallu revoir certains projets afin de ramener le résultat d'exercice à un montant, certes négatif, mais raisonnable.

Le parcours des différents chapitres, ci-après, vous renseignera en détail sur la composition du projet de budget 2010 :

**0. Administration**

***Conseil communal***

Durant l'exercice 2009, les Conseillers communaux se sont chargés d'importants dossiers se poursuivant également sur l'exercice 2010, dont :

- L'aménagement du quartier des Prises et la vente de ses parcelles

- Le projet de déchetterie intercommunale
- La mise en place d'actions sportives régulières
- Le suivi du dossier RUN
- Diverses collaborations et contacts réguliers avec les communes avoisinantes
- La maintenance du réseau de bornes hydrantes
- La maintenance et l'amélioration du réseau d'eau
- La mise sous protection des sources des Combes-Dernier
- La maintenance et l'amélioration de l'éclairage public
- La mise en place et le fonctionnement du nouveau Conseil d'établissement scolaire

De nouveaux dossiers occuperont également le Conseil communal, dont notamment :

- La dissolution du Syndicat intercommunal ESIP et l'affiliation de l'école secondaire des Ponts-de-Martel à une ville des Montagnes neuchâtelaises

### ***Administration communale***

Son fonctionnement général donne entière satisfaction au Conseil communal et la collaboration entre l'administration et les Conseillers communaux se déroule bien. Il en va de même avec les relations entre l'administration communale et la population, qui se veulent saines et réactives.

L'épuration et le classement des archives communales sont désormais terminés. L'excellent travail fourni par Madame Anne-Marie Cruchaud se clôturera par une matinée portes-ouvertes de nos archives, le 5 décembre 2009.

Le Conseil communal est satisfait d'avoir entrepris cette lourde tâche permettant désormais de retrouver sans problème les documents recherchés et apportant un excellent outil de travail pour l'administration communale et un gain de temps considérable.

Le poste « Traitements du personnel administratif » tient compte de la fin des activités de notre archiviste et de notre comptable actuel.

Effectivement, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, Monsieur Michel Richard sera remplacé par Madame Corinne Maire qui bénéficiera d'un salaire moins élevé, tenant compte notamment de son âge.

L'année 2010 sera de ce fait une année de transition au niveau de la comptabilité de notre administration. Le Conseil communal remercie Monsieur Michel Richard pour son travail effectué durant ces nombreuses années et ses précieux conseils.

Madame Corinne Maire est au bénéfice d'une solide expérience comptable et nous sommes persuadés que ses prestations seront d'excellente qualité.

## **1. Sécurité publique**

### ***Justice***

Le Conseil communal a décidé de conserver le montant de fr. 10'000.- au budget 2010 dédié aux consultations juridiques.

Effectivement, deux affaires sont en cours (affaire Fritz Stengel et Sif Groutbor) et des honoraires seront certainement à régler dans ce cadre, bien que cela reste très vague.

### ***Compagnie des sapeurs-pompiers***

La part communale au centre de secours est en nette augmentation par rapport aux exercices précédents. Cela s'explique principalement par le remplacement d'employés ayant fait valoir leur droit à la retraite.

Les nouveaux employés doivent désormais être formés avant de pouvoir entrer en fonction, ce qui amène au versement de doubles traitements durant une période et à la prise en charge des coûts de formation.

## **2. Enseignement**

### ***Ecole enfantine***

Le poste "Traitement du personnel" a été diminué du montant versé à Madame Josette Poirier pour l'accompagnement des élèves à La Sagne, puisqu'il s'agissait d'une mesure unique, pour l'année scolaire 2008-2009.

La fin de cette mesure se traduit également par une baisse des coûts de transport des élèves (compte n°200.318.00).

Les subventions cantonales augmentent par rapport à l'année précédente. Effectivement, le Conseil d'Etat avait décidé, pour l'exercice 2009, de réduire le taux de subventionnement de 45% à 40.5%, mesure qui n'a pas été reconduite pour 2010.

### ***Ecole primaire***

Le montant prévu en 2010 au niveau des frais de chauffage des locaux est inférieur aux comptes 2008 pour deux raisons. Des rattrapages de l'année 2007 ont été effectués en 2008 et la consommation d'énergie se stabilise.

Effectivement, alors que durant l'année 2008, l'énergie utilisée pour chauffer les locaux était 62% plus élevé que les prévisions, elle est en diminution de 4% par rapport aux prévisions 2009.

Le Conseil communal est heureux de constater que les différentes actions menées dans le but de maîtriser ces coûts de chauffage ont porté leurs fruits.

Le poste « Récupération allocations familiales » est en nette augmentation. Cela s'explique par le fait qu'une enseignante touche désormais des allocations familiales, alors qu'auparavant, elles étaient versées à son époux.

Identiquement à l'école enfantine, les subventions cantonales augmentent également au niveau de l'école primaire par rapport à l'exercice 2009, comme expliqué plus haut.

### ***Ecole secondaire***

Le Conseil communal a augmenté le montant alloué au transport des élèves. Ce montant est très approximatif, tenant compte de l'inconnue liée au futur fonctionnement de l'école secondaire.

Ce nouveau fonctionnement apporte également des changements dans les comptes « Part ESIP, commune des Ponts-de-Martel » et « Ecolages à d'autres communes ».

La part ESIP est calculée sur 7 mois ½ durant 2010 et l'écolage à d'autres communes sur 4 mois ½.

La récupération des transports d'élèves n'aura également plus lieu en 2010, puisque les abonnements pris en charge en 2009 sont valables pour l'année scolaire 2009-2010.

### **3. Culture – Loisirs - Sports**

#### ***Parcs publics et chemins pédestres***

Au niveau des places de jeux, le Conseil communal a récemment effectué une étude, par l'intermédiaire du Bureau de prévention en accident, dans le but que ces places soient aux normes et qu'il ne soit pas possible, en cas d'accident, d'imputer à la commune une quelconque responsabilité.

Cette étude a soulevé quelques légères modifications à effectuer et dont les coûts sont prévus dans le présent projet du budget.

Etant donné que certains jeux ont été retirés car ils n'offraient pas une sécurité optimale, le Conseil communal a également prévu, entre autre, l'achat d'un tourniquet.

#### ***Sports***

Le Conseil communal a légèrement augmenté le poste concernant l'entretien de l'immeuble, car les rideaux de la scène du Centre polyvalent du Bugnon sont à remplacer, suite à une usure normale.

Pour information, l'entretien des places de sport comprend les dépenses courantes liées au nouveau terrain de beach-volley, à la piste de pétanque, aux parcours balisés et aux terrains de football.

Les frais liés aux téléphones du Centre polyvalent sont en baisse, principalement car le Conseil communal n'a pas désiré remplacer le publiphone en place, qui ne sera plus utilisable dès 2010 selon Swisscom.

Son remplacement était trop onéreux et le Conseil communal préfère changer la serrure de la porte des abris, permettant ainsi que personne ne soit bloqué dans ces locaux, plutôt que d'investir dans un nouveau publiphone.

Au niveau des locations du Centre polyvalent, le Conseil communal espère que les nouveaux tarifs, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> août 2009, contribueront à atteindre l'objectif des fr. 40'000.-.

### **4. Santé**

Aucune remarque particulière.

## **5. Prévoyance sociale**

### ***Autres assurances sociales***

Dans le but de répondre à la Loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHaCoPS), du 1<sup>er</sup> mai 2005, prévoyant la création d'un Guichet social régional regroupant l'aide sociale et les Offices AVS/AI, les Conseils communaux des Ponts-de-Martel et de La Sagne ont décidé de s'associer avec la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Effectivement, la collaboration avec cette commune en matière d'aide sociale se déroule à notre entière satisfaction et il a été à nouveau possible de conserver certaines tâches dans nos communes respectives.

Cette nouvelle convention fait l'objet d'un montant forfaitaire visible au poste « Part à office intercommunal AVS/AI ».

### ***Action sociale***

Le Conseil communal est obligé d'indiquer dans ce projet de budget le montant dicté par l'Etat concernant la part communale aux mesures d'intégration, mais constate avec stupeur qu'il a doublé en 2 ans.

Une maigre consolation se situe au niveau du poste « Allocations familiales sans activité » dont le montant est également dicté par l'Etat et qui a nettement diminué par rapport au budget 2009.

## **6. Trafic**

### ***Routes communales***

Comme expliqué en préambule, le Conseil communal a renoncé à certaines dépenses afin de parvenir à un résultat attendu d'exercice convenable.

Il était par exemple prévu d'acheter une nouvelle machine pour tracer les lignes sur les routes, mais le Conseil communal a préféré prévoir la révision de la machine actuelle, ce qui est visible dans le compte « Achat du matériel et machines ».

Au niveau de la signalisation routière, le trio-flash situé vers le collège est malheureusement à remplacer, puisqu'il est hors d'usage actuellement.

Selon les tarifs annoncés par le Groupe E, les frais liés à l'éclairage public sont sensiblement à la baisse.

Le Conseil communal souhaite continuellement améliorer l'éclairage public, notamment, en mettant en place des lampes moins gourmandes en énergie.

Le secteur initialement prévu a dû être réduit, afin de contribuer à un meilleur résultat d'exercice. Ainsi, seuls trois réverbères seront concernés par ces mesures d'améliorations courant 2010, ainsi que le remplacement de l'éclairage extérieur du Temple (spot).

## ***Trafic régional***

Le canton a revu son taux de subventionnement envers les entreprises de transports régionales, ce qui amène à une forte augmentation du montant budgété au poste en question.

## **7. Environnement**

Pour rappel, les trois seuls chapitres des comptes communaux devant obligatoirement s'autofinancer sont « Approvisionnement en eau (70) », « Protection des eaux (71) » et « Ramassage et incinération (720) ».

Malheureusement les réserves de l'approvisionnement en eau et de la protection des eaux sont devenues insuffisantes pour couvrir les charges et le Conseil communal a été contraint d'augmenter les tarifs de vente et d'épuration de l'eau. De ce fait, les factures d'eau se présenteront, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, ainsi :

**1 – « Consommation eau » : fr. 2.40/m<sup>3</sup> fr. 2.60/m<sup>3</sup>**

Il s'agit du nombre de m<sup>3</sup> d'eau consommé.

**2 – « Taxe de raccordement » : fr. 17.-/mois fr. 22.-/mois**

Cette taxe représente le forfait mensuel par immeuble permettant d'être raccordé au réseau d'eau potable ainsi que la location du compteur et son changement tous les 15 ans.

**3 – « Epuration au m<sup>3</sup> » : fr. 1.10/m<sup>3</sup> fr. 1.25/m<sup>3</sup>**

Il s'agit de la taxe d'épuration selon le nombre de m<sup>3</sup> d'eau consommé.

**4 – « Epuration fixe » : fr. 8.-/mois fr. 12.-/mois**

Cette taxe représente le forfait mensuel par immeuble permettant d'être raccordé au réseau d'eaux usées.

**5 – « Redevance cantonale » : fr. 0.70/m<sup>3</sup> inchangée**

Redevance permettant d'alimenter le fonds cantonal des eaux.

Le présent projet de budget tient de ce fait compte des nouveaux tarifs.

## ***Cimetière***

Afin de répondre à une volonté et un besoin de la population, le Conseil communal a décidé de créer un monument du souvenir au cimetière. De ce fait, le poste « Entretien du cimetière » a été adapté en conséquence.

## **8. Economie publique**

### ***Tourisme***

Depuis l'année 2009, les citoyens peuvent acquérir auprès de l'administration communale des cartes journalières CFF. L'enquête préliminaire auprès des communes qui

proposaient déjà ce service depuis quelques années avait montré que lors de la première année, il ne ressortait pas un bénéfice.

La situation actuelle, aux Ponts-de-Martel, confirme cela, puisqu'il s'avère que le budget 2009, qui prévoyait ce léger déficit, devrait être respecté.

Nous vous communiquerons le bilan de l'exercice 2009 au niveau des cartes journalières CFF lors de la présentation des comptes.

Par prudence, le Conseil communal a décidé de maintenir au budget 2010 les encaissements prévus en 2009.

A noter que ce service remporte un franc succès et que nos estimations tendent vers une hausse des ventes, puisque la population recourt de plus en plus à cette prestation.

## **9. Finances et impôts**

### ***Impôts***

Le Conseil communal estime que le budget de l'exercice 2009 de l'impôt sur le revenu des personnes physiques a été surestimé.

Effectivement, le Conseil d'Etat avait introduit des allègements fiscaux en faveur des familles à revenu modeste et il s'avère que la commune des Ponts-de-Martel héberge un nombre supérieur de cette tranche de la population que la moyenne cantonale.

Tenant compte de cette constatation, le montant figurant au présent projet de budget 2010 a été adapté en conséquence.

Au niveau des personnes morales, malgré les efforts considérables mis en œuvre par le Conseil communal, il n'a pas été possible de conserver l'entreprise Dubey & Schaldenbrand aux Ponts-de-Martel.

Le budget 2010 tient compte de cette triste décision, ce qui explique, par exemple, la diminution des recettes prévues au niveau des frontaliers et des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales.

### ***Péréquation financière***

Une bonne nouvelle se situe au niveau de la péréquation financière horizontale, puisque les montants annoncés par l'Etat sont en forte hausse. Le Conseil communal accueille cette bonne nouvelle avec plaisir, d'autant plus que le versement aux communes de la péréquation verticale a été abandonné.

Nous devrions donc clôturer le chapitre global de la péréquation financière (horizontale + verticale) par une amélioration.

### ***Intérêts***

Le montant global des intérêts est en nette diminution par rapport aux exercices précédents.

Cela s'explique principalement par le fait que le Conseil communal a conclu un emprunt de fr. 3'000'000.- à un taux de 2.85% qui a permis de rembourser deux emprunts (avec l'aide de fr. 200'000.- provenant d'un compte à terme) : un de fr. 2'300'000.- à un taux de 4.84% et un autre de fr. 900'000.- à 4%.

### ***Biens du patrimoine financier***

Le budget 2010 tient compte, au niveau des loyers perçus, d'une occupation maximale des appartements communaux, comme c'est le cas ces derniers temps.

### ***Immeubles du patrimoine administratif***

Les loyers dérisoires perçus depuis de nombreuses années pour les appartements du bureau communal et du collège ont été augmentés de fr. 50.-/mois, dès le 1<sup>er</sup> avril 2010.

La manière de comptabiliser les loyers couvrant la location du garage du bureau communal par La Poste a été actualisée. Effectivement, les montants étaient précédemment attribués à l'immeuble lui-même, alors qu'ils le seront désormais aux garages.

Vous ne serez pas sans constater une importante hausse du montant figurant au poste « Loyer collège ». Cela s'explique par le fait que jusqu'à présent, ce compte ne contenait que les amortissements. Dès 2010, la ville à laquelle notre école secondaire sera rattachée s'acquittera d'une location, comprenant également une participation aux charges.

## **Conclusions**

Le résultat final du budget correspond à l'état actuel de nos connaissances sur la situation économique du canton et de la répartition des frais entre l'Etat et les communes.

Bien que certaines de ces répartitions ne soient pas encore avalisées par le Grand Conseil, le Conseil communal a préféré en tenir compte afin de n'avoir que des surprises positives, si surprise il y a.

Le Conseil communal est soucieux de l'endettement de notre commune et ne dévie pas de son objectif, à savoir le maintien des infrastructures en investissant à la hauteur des moyens à disposition, tout en diminuant sensiblement la dette communale.

C'est pour cette raison que, comme mentionné en préambule, le Conseil communal a dû revoir à la baisse ses projets pour l'exercice 2010, afin d'être en mesure de vous présenter le résultat suivant :

<b>Dépenses totales</b>	<b>fr. 5'111'600.-</b>
<b>Recettes totales</b>	<b>fr. 5'056'540.-</b>
<b>Déficit présumé</b>	<b>fr. 55'060.-</b>



**Commune des Ponts-de-Martel**

## **ARRÊTÉ**

I. Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,

Entendu le rapport du Conseil communal et ses conclusions,

Entendu le rapport de la Commission financière

### **Arrête :**

**Article premier :** Est approuvé le budget de l'exercice 2010 comprenant :

**a) Le budget de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :**

Charges	fr.	5'111'600.-
Revenus	fr.	5'056'540.-
<b>Excédent de charges</b>	<b>fr.</b>	<b>55'060.-</b>

**b) Le budget des investissements qui se présente en résumé comme suit :**

Dépenses	fr.	1'425'000.-
Recettes	fr.	140'000.-
<b>Investissements nets/augmentation</b>	<b>fr.</b>	<b>1'285'000.-</b>

**Article 2 :** Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.  
Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

II. Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,

Sur proposition du Conseil communal

### **Arrête :**

**Article premier :** Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de travaux exécutés dans le cadre du budget, pour l'exercice 2010.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Les Ponts-de-Martel, le 7 décembre 2009

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,  
Le Président, Le secrétaire,

Yvan Monard

Jean-Marc Robert

## **INVESTISSEMENTS PREVUS POUR 2010**

-----

Changement de la chaudière du hangar des pompiers	fr. 15'000.-
Mesures anti-feu du collège	fr. 100'000.-
Création / modification de la cour du collège	fr. 50'000.-
Aménagement de la 2 <sup>ème</sup> étape du quartier des Prises	fr. 500'000.-
Remplacement du véhicule tout-terrain des travaux publics	fr. 30'000.-
Amélioration du débit et des pressions de l'eau à Martel-Dernier	fr. 60'000.-
Assainissement du grand réservoir	fr. 140'000.-
Création d'une déchetterie intercommunale	fr. 350'000.-
Création d'un columbarium	fr. 30'000.-
Remplacement des fenêtres de la façade Sud de l'immeuble Pury 3	fr. 20'000.-
Réfection d'un appartement dans l'immeuble Grande rue 58	fr. <u>130'000.-</u>
<b>Total</b>	<b>fr. 1'425'000.-</b>
<b>A déduire subventions et participations (estimations)</b>	<b>fr. <u>140'000.-</u></b>
<b>Investissements nets à charge</b>	<b>fr. <u>1'285'000.-</u></b>

### **Changement de la chaudière du hangar des pompiers**

Les coûts élevés de chauffage de ce local ne pouvant être que diminués par le changement de la chaudière, cet investissement est prévu courant 2010.

### **Mesures anti-feu du collège**

Les nouvelles normes de l'ECAP impliquent la mise en place d'éléments de sécurité anti-feu au collège. Le Conseil communal les estime à fr. 100'000.- dont une subvention sera obtenue de l'ECAP.

### **Création / modification de la cour du collège**

Une étude est en cours concernant la sécurisation de la cour du collège actuelle, voir même la création d'une nouvelle cour.

### **Aménagement de la 2<sup>ème</sup> étape du quartier des Prises**

Les parcelles de la première étape du quartier des Prises trouvant acquéreur assez rapidement, l'aménagement de la 2<sup>ème</sup> étape surviendra dans un avenir relativement proche.

### **Remplacement du véhicule tout-terrain des travaux publics**

Le véhicule actuel étant âgé de 20 ans, les frais de maintenance augmentent année après année. Le Conseil communal prévoit son remplacement prochainement.

### **Amélioration du débit et des pressions de l'eau à Martel-Dernier & Assainissement du grand réservoir**

Il s'agit de priorités du Conseil communal qui seront mises en oeuvre et réparties en fonction des liquidités disponibles. L'Etat subventionnera ces investissements à hauteur de 30%.

### **Création d'une déchetterie intercommunale**

Ce projet avance doucement, du fait qu'il sera impliqué dans un concept lié à l'ensemble des Montagnes neuchâtelaises. Le Conseil communal estime qu'il devrait se concrétiser courant 2010. Une subvention cantonale de 20% sera obtenue de l'Etat, ainsi qu'une aide financière encore indéterminée du Parrainage Suisse pour communes de montagnes.

### **Création d'un columbarium**

Le sondage auprès de la population démontrait le besoin évident d'un columbarium au cimetière des Ponts-de-Martel. Le Conseil communal prévoit sa construction dans les prochaines années.

### **Remplacement des fenêtres de la façade Sud de l'immeuble Pury 3**

Les fenêtres actuelles ne donnant plus satisfaction, le Conseil communal prévoit de les changer, afin également d'effectuer des économies d'énergie de chauffage. Cet investissement pourrait être subventionné à hauteur de 50% par le biais des nouvelles subventions mises en place par l'Etat.

### **Réfection d'un appartement dans l'immeuble Grande rue 58**

Malheureusement, un fidèle locataire de cet immeuble est décédé et il y aura lieu d'effectuer de lourds travaux afin de pouvoir proposer à nouveau cet appartement à la location.